

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE TISSEMSILT**

**DAÏRA DE TISSEMSILT**

**COMMUNE DE TISSEMSILT**

**NIF : 092438019012731**

# MISE EN DEMEURE N°01

*Conformément aux dispositions de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhoul el Hidja 1436 correspond au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marché publics et des délégations de service public.*

- Vu le marché N° 33 approuvé en date du 28/07/2025 relatif à: Marché à commande Pour l'approvisionnement des cantines scolaires en produits Alimentaires a travers la commune de Tissemsilt durant l'année 2025 :- Lot N°03 : Produit alimentaires générales et pain renouvelé en date du:**05/01/2026**
- Vu l'ordre de service N° 03/2026 du date : **05/01/2026**
- Suite à la correspondance addressée à l'entreprise en date du :**25/01/2026** sous le numero: 242 en raison du non fournissement olive verte et noire depuis la rentré scolaire-deuxième trimestre-
- Suite aux correspondances des directeurs des écoles primaires en date du: **26/01/2026** et **27/01/2026**.

*- L'entreprise **Benchaib djallal** domiciliée à **Hai lakhdar toumi Ain bouchekif Tiaret** est mise en demeure pour respecter le plan des repas quotidiens et fournir les produits alimentaires suivant le plan alimentaire hebdomadaire proposé selon Annexe 2 de l'Arrêté interministériel du:27/09/2022) fixant le cout du repas servi aux élèves au niveau des cantines scolaires.*

*En cas de non-réponse à cette mise en demeure, le président de l'APC sera contraint d'appliquer les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.*

**LE PRESIDENT DE L'APC**